

AUGMENTER LES SALAIRES EN MSA IL Y A URGENCE !



Le blocage des salaires en MSA depuis septembre 2017 devient insupportable pour l'ensemble du personnel.

Fin 2022 la perte de pouvoir d'achat approchera les 10 % en seulement 4 ans.

Le gazole a dépassé les 2 euros et bien d'autres dépenses incompressibles (énergie, alimentation, logement...) suivent la même pente d'augmentation des prix.

Pour certains de nos collègues cela devient ingérable.

C'est aussi ce qu'exprime la population dans son ensemble en mettant la question du pouvoir d'achat au premier rang de ses préoccupations.

Malgré tous les efforts demandés depuis des années, les employeurs refusent aux employés et cadres de la MSA ne serait-ce que le maintien du pouvoir d'achat.

Cela est totalement intolérable, insupportable pour nombre d'entre eux.

Face à une telle injustice, pour appuyer les revendications nationales, nous avons déposé un préavis de grève pour le **JEUDI 17 MARS 2022** pour :



- **L'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation cumulée depuis 2017,**
- **La révision des dispositions de la convention collective relatives aux salaires, afin de porter la rémunération minimale conventionnelle à un niveau au moins équivalent au SMIC,**
- **La défense de l'emploi garantissant la continuité des missions de service public,**
- **L'amélioration des conditions de travail dans le réseau des caisses de MSA.**



Nous invitons les syndiqués, les salariés, à débattre des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction sur ces légitimes revendications.

Deux instances nationales auront lieu prochainement où ces revendications pourront être portées : La CPPNI du 30 mars et l'INC du 6 avril à laquelle le Directeur Général de la CCMSA participe.

